

P.V. n° 23

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mme. NOIR - M. DECHERF.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

**SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE
SAISON 2022/2023**

80 Engagées

30/10/2022	1er Tour	18 matches avec	36 clubs					
20/11/2022	2ème Tour	18 matches avec	18 vainqueurs	+	18 entrantes			
15/01/2023	3ème Tour	14 matches avec	18 vainqueurs	+	10 entrantes			
12/03/2023	4ème Tour	14 matches avec	14 vainqueurs	+	14 entrantes			
Judi 18/05/2023	1/8èmes	8 matches avec	14 vainqueurs	+	2 entrantes			
28/05/2023	1/4	4 matches avec	8 vainqueurs					
04/06/2023	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs					
11 Juin 2023	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs					
		79 matches				80 engagées		

1/8èmes de Finale :

Match n° **25807755** – E.S. des 3 Cités Poitiers / A.S.J. Soyaux Charente (2) du 18/05/2023

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 25/05/2023 qui confirme le résultat acquis sur le terrain avec la qualification de l'A.S.J. Soyaux Charente (2) pour le tour suivant.

¼ de Finale :

Match n° **25836411** – S.O. Châtelleraut / A.S.J. Soyaux Charente (2)

Cette rencontre est fixée le dimanche 28/05/2023 à 15h00.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 FEMININE A 11

À la suite des résultats des ½ Finales du 20/05/2023, la Finale :

- **G.J. BOE AGEN F.C. / F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX** (*le club recevant est celui désigné en premier et qui doit fournir la tablette pour l'utilisation de la FMI*)

aura lieu sur le stade municipal d'**AIGREFEUILLE D'AUNIS** (Charente-Maritime) **le dimanche 11/06/2023 à 13h00.**

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U16-U18 FEMININE A 11

À la suite des résultats des ½ Finales des 20 et 21/05/2023, la Finale :

- **A.S.J. SOY AUX CHARENTE / PAU F.C.** (*le club recevant est celui désigné en premier et qui doit fournir la tablette pour l'utilisation de la FMI*)

aura lieu sur le stade municipal d'**AIGREFEUILLE D'AUNIS** (Charente-Maritime) **le dimanche 11/06/2023 à 15h30.**

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2

Match n° 24662887 – Poule B Stade Bordelais / F.C. Gradignan (2) du 23/04/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 16/05/2023 qui **donne match perdu (0-3, -1 point) à l'équipe du F.C. Gradignan (2) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe du Stade Bordelais (3-0, 0 point).**

U16-U18 F. A 11 – PHASE 2

Match n° 25441249 – Poule D – Niveau 2 – S.A. Mérignacais / U.S. Lormont du 20/05/2023

Courriel du S.A. Mérignacais du 24/05/2023 informant de son forfait après un courriel envoyé le 20/05/2023 à 11h58 au club adverse et à une mauvaise adresse à la LFNA.

La Commission déclare le **forfait du S.A. Mérignacais.**

Amende de 100 euros pour forfait au S.A. Mérignacais (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 26/05/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.